



## Notre mission

La Coalition pour l'équité salariale du Nouveau-Brunswick est un groupe de personnes et d'organismes **œuvrant pour la concrétisation du droit à l'équité salariale et à des conditions de travail justes pour les femmes.**

Pour ce faire, la Coalition mise sur la communication, la sensibilisation, la recherche, les activités de pression pour l'adoption et la mise en œuvre de mesures législatives adéquates, ainsi que la participation au dialogue sur les politiques publiques et leur élaboration.

## Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est formé de 11 personnes élues à l'Assemblée générale annuelle, de la présidente sortante ou du président sortant, ainsi que des personnes ayant un statut d'observatrices.

Au sein du Conseil d'administration, la Coalition tend vers une représentation d'au moins **40 % de chacun des groupes de langues officielles** ainsi qu'une **représentation des groupes autochtones et ethniques.**

Le Conseil d'administration se compose comme suit :

- une présidente ou un président;
- une présidente sortante ou un président sortant, pendant la première année suivant la fin de son mandat à la présidence;
- une vice-présidente ou un vice-président francophone;
- une vice-présidente ou un vice-président anglophone;
- une secrétaire-trésorière ou un secrétaire-trésorier;
- une représentante ou un représentant par division géographique
  - Nord
  - Kent-Miramichi
  - Sud
  - Sud-est
  - Capitale
  - Vallée du Haut-St-Jean
- une représentante ou un représentant autochtone;
- une personne représentant chaque organisme qui contribue 5 000 \$ par an sera invitée à assister à toutes les réunions du conseil d'administration en tant qu'observatrice, pendant l'année débutant à l'Assemblée générale annuelle suivant son don;
- la direction générale de la Coalition, à titre consultatif.

## Responsabilités du Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration doivent être **membres de la Coalition** et assument leurs fonctions bénévolement mais sont dédommagées pour les dépenses encourues pour la Coalition conformément à la politique financière établie par le Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration doivent participer aux réunions du Conseil d'administration, à l'Assemblée générale annuelle et à au moins un des comités de gestion.

### *Membriété*

Si ce n'est pas déjà fait, vous pouvez vous inscrire pour [devenir membre à vie de la Coalition en ligne](#).

### *Réunions du conseil d'administration*

Le Conseil d'administration se rencontre 4 à 5 fois par année, fréquemment par vidéo-conférence pour des séances d'une demi-journée, et au moins une pleine journée en personne.

### *Assemblée générale annuelle*

L'Assemblée générale annuelle a lieu un samedi, à la fin mai ou en juin, à différents endroits dans la province ou par vidéo-conférence.

### *Comités de gestion*

Les comités de gestion suivants se rencontrent par vidéo-conférence une à cinq fois par année, selon les objectifs fixés par le Conseil d'administration :

- Comité d'évaluation des risques
- Comité de contrat et d'évaluation de la directrice générale
- Comité de nomination
- Comité de stratégie
- Comité de stratégie de collecte de fonds
- Comité des statuts et règlements, politiques et procédures